Montpellier : 3 jours d'orgie sadomasochiste se terminent en agression

27/05/2016 à 21h40

L'un est guadeloupéen, âgé de 27 ans et l'autre, un Guinéen d'une vingtaine d'années, sa date de naissance n'ayant pu être certifiée. Ce dernier, orphelin, élevé par un oncle Thénardier, fuit son pays en 2012. Clandestin, il vivote et se fait de l'argent rapide en se prostituant avec des hommes. Sans pour autant être homosexuel, assure son avocat Me Marc Gallix. C'est un autre prostitué, son co-prévenu en l'occurrence, qui va l'embarquer dans un "plan" sadomasochiste avec la victime.

Un quadragénaire, cogérant d'une société de nettoyage qui marche fort. Pendant dix-huit mois, il retrouve régulièrement le Guadeloupéen, via le site internet Gay Romeo, pour des relations dominant-dominé, à 100 € de l'heure. L'entrepreneur avait l'habitude de mettre les moyens. Son partenaire habituel aurait touché entre 3.000 € et 4.000 € pour ses prestations.

Et durant les six mois précédant les faits, le jeune Guinéen va aussi bénéficier à quatre ou cinq reprises des largesses de ce client particulier, contre des rapports sexuels. Lui dans le rôle de dominant, la victime dans celui de soumis. L'expertise psychologique décrit une "pratique sexuelle soutenue, voire débridée, à la mesure du déséquilibre psychique de monsieur F. (le quadra)". Mais le 1er juin 2013, après trois jours d'ébats, il envoie un SOS par texto à son associé et ami. Il est découvert prostré, seul, sur le canapé de la suite 609.

La médecine légale conclut à 21 lésions sur tout le corps correspondant à des coups de pied et de poing. À des gifles aussi, dont la répétition aurait provoqué la déchirure d'un

tympan. Seul le plus jeune de ses partenaires sexuels sera interpellé sur les lieux alors qu'il tente de s'enfuir. L'autre ne l'a été qu'en juillet 2015, alors qu'un mandat d'arrêt avait été délivré contre lui.
(…)Le tribunal a été plus clément que le procureur, qui réclamait dix-huit mois, dont une partie en sursis. Le plus âgé écope d'un an de prison avec sursis, une mise à l'épreuve pendant deux ans et une obligation de soins. Quant au jeune Guinéen, il est condamné à un an avec sursis.
Midi Libre
Merci à **cathyB**